

ÉQUIPEMENTS ET SERVICE À L'USAGER

Matériel adapté et accueil :
les clés d'une plage inclusive



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed



Les familles de handicap

La notion de handicap, définie par la loi du 11 février 2005, correspond à une limitation d'activité ou une restriction de participation à la vie en société, liée à une altération durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions ou à un trouble de santé invalidant. On distingue cinq grandes familles de handicap : les handicaps moteurs, sensoriels (visuel, auditif), mentaux, psychiques, et cognitifs (dont certains troubles « Dys » ou troubles du spectre de l'autisme). Plusieurs handicaps peuvent se cumuler chez une même personne.

Le terme PMR (personne à mobilité réduite) est plus large. Il désigne toute personne ayant des difficultés pour se déplacer, de manière temporaire ou permanente : personnes en situation de handicap moteur, personnes âgées, personnes blessées, femmes enceintes ou encore personnes accompagnées d'une poussette.

Liste des équipements

Les coûts indiqués ci-dessous sont donnés à titre indicatif et peuvent varier selon les fournisseurs, les caractéristiques techniques des équipements et les conditions d'aménagement d'un site.

- **Fauteuils de baignade**
Type Hippocampe ou Tiralo (de 1 500 € à 3 200 € H.T.).
- **Aides à la flottaison**
Gilets adaptés pour une baignade sécurisée (de 150 € à 350 € H.T. selon le maintien et la taille).
- **Matériel de transfert**
Joëlette (pour les sentiers littoraux) ou fauteuils de transfert (de 1 500 € à 8 500 € H.T. selon le modèle, standard ou à assistance électrique).
- **Tapis de roulement**
Tapis amovibles facilitant la circulation des fauteuils roulants sur le sable (de 400 € à 7 000 € H.T. selon la longueur, la largeur et la matière).
- **Mobilier**
Tables de pique-nique adaptées avec encoche pour fauteuil roulant (de 600 € à 2 500 € H.T. selon la matière).



Fauteuil de mise à l'eau, plage de Kerleven,
La Forêt-Fouesnant



1



2



3

1- Tapis de roulement en polyester, plage de Bellangenêt, Clohars-Carnoët.

2- Fauteuils roulants de baignade devant le poste de secours de la plage de Bellangenêt, Clohars-Carnoët.

3- Signalétique à l'entrée de la plage de Bellangenêt à Clohars-Carnoët, labellisée handiplage depuis 2017.

Facteurs de réussite pour l'accueil des personnes en situation de handicap

Pour garantir un accueil adapté et une bonne utilisation des équipements, plusieurs points sont essentiels :

- **Information claire**
Indiquer la disponibilité du matériel, son lieu de stockage et les modalités pour y accéder (clé, borne, numéro du poste de secours).
- **Accès ou réservation simplifiée**
Prévoir un système simple permettant d'utiliser le matériel (clé, borne d'appel, téléphone direct vers le poste de secours).
- **Présence humaine**
Prévoir du personnel formé «Handiplagiste» ou CRS, maître-nageur-sauveteur, personnel communal pour accompagner, si besoin, la manipulation du matériel et la mise à l'eau.
- **Qualité de l'accueil**
Proposer un environnement calme à proximité du point d'accès et veiller à un accueil bienveillant des usagers.
- **Sécurité et confort d'usage**
Être attentif aux situations pouvant gêner ou déséquilibrer certaines personnes (présence de chiens, obstacles, affluence...).
- **Entretien et gestion du matériel**
Assurer un stockage adapté hors saison et un entretien régulier (rinçage, vérification du matériel).
- **Information fiable pour les usagers**
Présenter sur les supports d'information (site internet de la commune, office de tourisme) des photos réelles du matériel et des conditions d'accès.



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Direction personnes âgées personnes handicapées
32, Boulevard Duplex - CS29029 - 29 196 Quimper Cedex
Tél : 02 98 76 20 20 - Courriel : DPAPH@finistere.fr

Plus d'infos sur
www.finistere.fr/accessibilité-plages